

LIBERTÉ D'EXPRESSION : ON A LE DROIT DE TOUT DIRE ?

Date de mise en ligne : juillet 2018

Être libre de s'exprimer, c'est avoir le droit de tout dire ?

S'interroger sur la notion de liberté d'expression et la défendre en dessins.

- **Thème** : droits humains
- **Niveau** : B2
- **Publics** : grands adolescents, adultes
- **Durée indicative** : 2 séances de 45 minutes + 45 minutes pour la production finale
- **Documents utilisés** :
 - ⇒ article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme
 - ⇒ dessin de presse de Jiho / Cartooning for peace
 - ⇒ extrait de l'émission *Geopolitis* « Liberté de la presse : le dessin comme arme absolue ? »

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Les droits et moi	2
• S'interroger sur les notions de liberté d'opinion et d'expression (activité 1)	2
Les droits, ça s'explique	2
• Découvrir l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (activité 2)	2
• Analyser un dessin de presse : évoquer les notions de tabou, censure et d'autocensure (activité 3).....	3
• Rendre compte d'un message en rédigeant une légende (activité 4)	3
Les droits, ça se comprend	4
• Comprendre l'interview d'un dessinateur de presse (activité 5)	4
Les droits, ça se défend	4
• Dessiner pour promouvoir la liberté de la presse (activité 6)	4

ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

- S'interroger sur les notions de liberté d'opinion et d'expression.
- Comprendre l'importance et le contenu de ces libertés et réfléchir à leurs limites.
- Découvrir l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

ÉDUCATION AUX MÉDIAS

- Analyser un dessin de presse : évoquer les notions de tabou, de censure et d'autocensure.
- Rendre compte d'un message en rédigeant une légende.
- Découvrir la carte de la liberté de la presse dans le monde.
- Dessiner pour promouvoir la liberté de presse.

OBJECTIFS COMMUNICATIFS / PRAGMATIQUES

- Comprendre des définitions.
- Jouer avec les mots.
- Comprendre une interview.

LES DROITS ET MOI

Activité 1

→ S'interroger sur les notions de liberté d'opinion et d'expression

Interaction orale – binômes – 15 min (support : fiche apprenant)

Complétez le tableau et expliquez oralement vos choix.

Mise en œuvre

- Distribuer la fiche apprenant, former des binômes et inviter les groupes à réaliser l'activité 1 en justifiant leurs réponses.
- Mettre ensuite en commun.
- **Pour aller plus loin** : écrire au tableau le texte de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » Puis inviter les apprenant·e·s à compléter leurs justifications à la lumière de cet article.

Pistes de correction / Corrigés :

Accepter toutes les propositions justifiées.

Je ne peux pas être d'accord avec les choix du chef de l'État ou du gouvernement, par exemple, et je peux même l'exprimer en public dans mon pays. / Je ne peux pas mentir à propos de quelqu'un et salir sa réputation et son honneur. / Je peux croire ou pas en l'existence de Dieu, accepter ou pas de la part des autres une pratique religieuse. / Je ne peux pas réinventer l'Histoire : par exemple, je ne peux pas dire en public qu'un crime contre l'humanité n'a pas eu lieu. / En public, défendre le terrorisme ou dire du bien de leurs actes n'est plus une opinion. En France, par exemple, c'est un délit puni par la loi. / Je peux désapprouver la façon de vivre de mon voisin, mais je pense qu'il ne faut pas le discriminer pour ses différences. / Je pense que je peux me moquer quand le but est de faire rire, mais pas provoquer pour blesser.



Les limites de la liberté d'expression correspondent à la protection d'autres droits : « Mes droits s'arrêtent là où commencent ceux des autres ». L'incitation à la haine raciale, nationale, religieuse est interdite, tout comme l'appel à la violence physique ou la diffamation, la calomnie, le négationnisme, l'atteinte à la propriété intellectuelle et le secret professionnel. En France, diffamation, injure, provocation à la haine et à la violence sont encadrées par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

LES DROITS, ÇA S'EXPLIQUE

Activité 2

→ Découvrir l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Lexique, compréhension et production écrites – binômes – 15 min (supports : fiches apprenant et matériel)

Complétez la grille de mots croisés pour reconstituer l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Mise en œuvre

- Distribuer la fiche apprenant. Inviter les apprenant·e·s à réaliser l'activité 2 en binômes.
- Mettre en commun en groupe-classe et faire vérifier les hypothèses en distribuant ou en projetant l'article 19 sur la fiche matériel.
- **Pour aller plus loin** : demander aux apprenant·e·s de reformuler le texte de l'article comme s'ils avaient à le transmettre à un enfant.

Pistes de correction / Corrigés :

a. « Tout individu a droit à la **liberté (1)** d'**opinion (2)** et d'**expression (3)**, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de **recevoir (4)** et de **répandre (5)**, sans considérations de **frontières (6)**, les **informations (7)** et les idées par

quelque moyen d'expression que ce soit. »

b. Tu as le droit de penser et de dire ce que tu veux sans que quelqu'un puisse te l'interdire. Tu dois pouvoir échanger librement des idées, même avec les habitants des autres pays.

Activité 3

→ Analyser un dessin de presse : évoquer les notions de tabou, censure et d'autocensure

Compréhension écrite – binômes – 15 min (supports : fiches apprenant et matériel)

- a. Faites la liste des sujets tabous dans votre société.
b. Regardez le dessin de presse et réalisez les activités.

Mise en œuvre

- En binômes, inviter les apprenant·e·s à dresser la liste des sujets tabous dans leurs pays (activité 3a).
- Mettre en commun et comparer des listes réalisées en classe entière.
- Distribuer ou projeter la fiche matériel et inviter les apprenant·e·s à observer le dessin et à réaliser l'activité 3b.
- **Pour aller plus loin** : amener les apprenants à faire le lien entre le dessin et l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- **Pour aller plus loin** : faire réfléchir les apprenants à partir de la citation du dessinateur espagnol Kap : « Le tabou n'est pas dans le dessin, il est présent dans les yeux et dans l'esprit de celui qui le regarde. »

Pistes de correction / Corrigés :

a. La mort, la sexualité, la religion, la contestation de certains sujets « sensibles » (l'évolution des espèces), le racisme...

b. Je vois un personnage assis à sa table de travail, qui cherche des idées pour écrire ou pour dessiner. Il est très soucieux. Au-dessus de sa tête, on distingue des symboles qui représentent les sujets tabous. C'est un dessinateur (de presse). Il y a beaucoup de sujets qu'il n'a pas le droit de représenter. C'est sans doute difficile de dessiner l'actualité sans parler de ces sujets tabous. Le dessinateur s'autocensure car il sait qu'il risque de contrarier certaines personnes en abordant la question du sacré et des religions ou encore de la sexualité. Ce sont des sujets tabous dans de nombreuses sociétés. Il s'agit d'une limitation de sa liberté d'expression.

- Le dessin de Jiho représente un homme dont la liberté d'expression est restreinte par des pressions extérieures qu'il a intériorisées. Du fait de sa profession, on touche ici au problème de la liberté de la presse.

- Je pense que le dessinateur espagnol veut dire que l'interprétation d'un dessin dépend du sens que lui donne la personne qui le regarde.

Activité 4

→ Rendre compte d'un message en rédigeant une légende

Éducation aux médias et production écrite – trinômes – 20 min (supports : fiches apprenant et matériel)

Rédigez une légende pour rendre compte du message du dessin.



Une légende est un court texte accompagnant une photo ou un dessin dans le but de lui donner un sens. Une légende peut être informative, descriptive ou interprétative.

Mise en œuvre

- Former des groupes de 3. Rappeler aux apprenant·e·s en quoi consiste le principe d'une légende.
- Laisser un temps pour la rédaction puis mettre en commun à l'oral.
- Inviter les apprenant·e·s à réagir aux différentes productions.

Pistes de correction / Corrigés :

Productions libres.

« Aujourd'hui, j'ai plus de tabous que d'inspiration. Rendez-moi ma liberté d'expression ! »

LES DROITS, ÇA SE COMPREND

Activité 5

→ **Comprendre l'interview d'un dessinateur de presse**

Compréhension orale – groupe-classe – 25 min (supports : vidéo et fiche apprenant)

Regardez la vidéo « Liberté de la presse : le dessin comme arme absolue » et répondez aux questions.

Mise en œuvre

- Inviter les apprenant·e·s à lire les questions de l'activité 5 sur la fiche apprenant puis visionner la vidéo avec le son.
- Faire réaliser l'activité : les réponses aux questions peuvent être données à l'oral pour une mise en commun en grand groupe.
- **Pour aller plus loin** dans la compréhension de la vidéo : proposer les exercices en ligne sur le site Apprendre de TV5MONDE : <http://apprendre.tv5monde.com/fr/apprendre-francais/liberte-de-la-presse-le-dessin-comme-arme-absolue>.

Pistes de correction / Corrigés :

Herrmann est dessinateur de presse. Le rôle du dessinateur de presse consiste, tout comme le journaliste, à comprendre, remettre en question, en incriminant ou discriminant de temps à autre.

Le dessin d'humour, la caricature n'est pas qu'une arme, c'est aussi un outil qui vise à transmettre un message, à révéler un problème, souvent en transgressant des codes.

LES DROITS, ÇA SE DÉFEND

Activité 6

→ **Dessiner pour promouvoir la liberté de la presse**

Production écrite et éducation aux médias – petits groupes – 30 min

Reporters sans frontières lance une campagne de sensibilisation à la liberté de la presse dans le monde. Les participants sont invités à réaliser un dessin pour défendre et promouvoir la liberté de la presse. Les meilleurs dessins seront retenus.

Participez à cette campagne et réalisez le dessin.



Chaque année, l'organisation **Reporters sans frontières** publie une carte faisant l'état des lieux de la liberté de la presse dans le monde. Elle est disponible à l'adresse : <https://rsf.org/fr/classement>.

Mise en œuvre

- Projeter la carte interactive de la liberté de la presse dans le monde.
- Demander aux apprenant·e·s ce qu'ils pensent de ce classement, quelles conclusions ils en tirent.
- Former des groupes de 3 ou 4 apprenants et les inviter à échanger au sujet des éléments qui doivent figurer sur leur dessin, à réfléchir aux personnages, au choix des couleurs, aux symboles, et éventuellement au texte.
- Mettre en commun les idées en grand groupe et lancer la réalisation des dessins, ou des croquis.
- Organiser un vote pour choisir quel dessin sera envoyé à *Reporters sans frontières*.